



Extrait du registre des délibérations de la commune de LESCOUËT-GOUAREC

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lescouët-Gouarec, régulièrement convoqués le onze septembre deux-mil vingt-six se sont réunis à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Geneviève PINTO, Maire qui procède à l'appel des membres.

Etaient présents : Geneviève PINTO, Steven FLAMEN, Anne-Laure LE GUILLOU, Gwen LE GRATIET, Marie-José NOZAHIC, Armel BELLIOU, Cécile GAINON, Jacques LE CORRE, Ronan CAIGNEC, Jérémie BERDJA, Louise PALMER

Assistaient également : Mme Claude SOITEUR-GUILLEMIN secrétaire générale de mairie.

Mme Marie-José NOZAHIC a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Quorum à atteindre : 6 présents

Délibération 2026-09-06 – REFECTION D'UNE PORTION DE LA VC DE KERBRIEN : MUTUALISATION AVEC LA COMMUNE DE PLELAUFF

Madame le Maire expose que la municipalité de Plélauff lui a transmis le chiffrage global de la réfection de la VC de Kerbrien (voie communale n°10).

3-VC Kerbrien(Longueur78ml largeur3.50m)		unité	quantité	Prix unitaire	Montant HT
1	Installation de chantier	FT	1,000	200,00	200,00
2	Rabotage/Engravure	M²	11,000	21,00	231,00
3	Délimitation	ML	156,000	0,70	109,20
4	Balayage de la voirie	M²	273,000	0,30	81,9
5	Couche d'accrochage	M2	273,000	0,75	204,75
6	Fourniture et mise en œuvre d'enrobé dosage moyenentre130et150kg/m2	M²	273,000	11,45	3125,85
7	Calage des accotements	ML	156,000	2,65	413,40

Total3-VC Kerbrien(Longueur78ml largeur3.50m)

4366,10 €

Madame le Maire propose de financer cette réfection par voie de mutualisation avec la commune de Plélauff à hauteur de 50 % du montant TTC soit 5 239.32 €. La commune règlera la facture qui sera transmise par l'entreprise attributaire (une facture par commune à hauteur de 50% des dépenses soit 2 619.66€ TTC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge les travaux de réfection de la VC de Kerbrien par voie de mutualisation avec la commune de Plélauff à hauteur du 50 % du montant total des travaux pour la portion considéré de 78 mètre linéaires et 3.50 m de largeur.

Le Maire,

Geneviève PINTO



Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans susdits

Extrait certifié conforme au registre

Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 22/09/2026

De la publication le 22/09/2026